

<p><b>D 22-101</b></p> <p><b>CONTRAT DE PARTENARIAT DES COMMUNES DE DIVES, CABOURG ET HOULGATE POUR LE SOUTIEN DE LA SOCIETE YC40.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Laurent LAEMLÉ : pouvoir donné à Annie DUBOS Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Joanna DE KERGORLAY : pouvoir donné à Alain BERTAUD</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Céline VOISIN propose aux membres du conseil municipal la signature d’un contrat de partenariat entre les communes de DIVES, CABOURG et HOULGATE (désigné « le partenaire ») et la société YC 40 représentée par Franz BOUVET.

Ladite société prévoit d’engager un class 40 dans la course « la route du Rhum 2022.

La convention engage « le partenaire » à un soutien financier en échange de la promotion et de la publicité qu’il pourra retirer de l’association de son image au projet.

Le partenaire s’engage à verser à la société YC 40 la somme de 9 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l’unanimité :

- D’approuver le contrat de partenariat entre les communes de DIVES, CABOURG et HOULGATE (désigné « le partenaire ») et la société YC 40 représentée par Franz BOUVET ;
- D’autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN  
Maire.

